



Formation qualifiante Sport sur Prescription médicale - PEPS 1

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 06 à 15 personnes

DUREE

32 h en centre de formation

PRIX FORMATION

480€

FRAIS D'INSCRIPTION

40 €

REGROUPEMENT 1

26/08/2021 > 27/08/2021

Durée : 16h00

REGROUPEMENT 2

02/09/2021 > 03/09/2021

Durée : 16h00

INSCRIPTION

Avant le 16/08/2021

INFOS COMPLEMENTAIRES

05.53.48.32.50

audeberard@franceolympique.com

www.cdos47.org

Les de la formation

- ✓ Permet d'accueillir des personnes sur prescription médicale
- ✓ Alternance de théorie et cas pratiques
- ✓ Intervention d'un médecin du sport
- ✓ En collaboration avec la DDCSPP, l'ARS et l'UFOLEP 47
- ✓ Validation du Niveau 1 du dispositif PEPS

Cette formation complémentaire pour les éducateurs sportifs, vise à développer le sport santé et l'accueil des pratiquants dans le cadre d'une prescription médicale.

PUBLIC CONCERNE

Cette formation se destine aux personnes qualifiées titulaires d'une certification, délivrée par une fédération sportive agréée ou titulaire d'un diplôme sportif inscrit au RNCP (BEES, CQP, BPJEPS, STAPS).

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du patient

- Connaissance de la réglementation
- Connaissance de l'environnement (Plans nationaux, ARS...)
- Les principes du sport santé
- Appréhender les différentes préventions
- Connaissances des affections longues durées
- Savoir utiliser des tests d'évaluations de la condition physique
- Savoir évaluer : motivation, niveau d'aptitude physique

Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique

- Mettre en œuvre une pratique Régulière, Adaptée, Sécurisante et Progressive
- Savoir opérer les adaptations simples sur les APS dans un objectif de tolérance et d'autonomie
- Evaluer les progrès, entretenir la motivation des pratiquants
- Savoir transformer les APS pour les enseigner en tenant compte des limitations des personnes
- Savoir évaluer les séances pédagogiques au moyen d'outils adaptés aux déficits des patients et leur tolérance
- Savoir établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les patients et identifier les déterminants des succès et des échecs des personnes.

Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique

- Actualisation des gestes de premiers secours
- Savoir établir un plan de secours au regard de l'environnement.



Comité Départemental Olympique et Sportif de Lot-et-Garonne

997- A, avenue du Dr Jean Bru - 47000 Agen

05.53.48.32.50 | audeberard@franceolympique.com | www.cdos47.org



Formation qualifiante Sport sur Prescription médicale - PEPS 1

Cette formation complémentaire pour les éducateurs sportifs, vise à développer le sport santé et l'accueil des pratiquants dans le cadre d'une prescription médicale.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 06 à 15 personnes

DUREE

32 h en centre de formation

PRIX FORMATION

480€

FRAIS D'INSCRIPTION

40 €

REGROUPEMENT 1

26/08/2021>27/08/2021

Durée : 16h00

REGROUPEMENT 2

02/09/2021>03/09/2021

Durée : 16h00

INSCRIPTION

Avant le 16/08/2021

INFOS COMPLEMENTAIRES

05.53.48.32.50

audeberard@franceolympique.com

www.cdos47.org

Les de la formation

- ✓ Permet d'accueillir des personnes sur prescription médicale
- ✓ Alternance de théorie et cas pratiques
- ✓ Intervention d'un médecin du sport
- ✓ En collaboration avec la DDCSPP, l'ARS et l'UFOLEP 47
- ✓ Validation du Niveau 1 du dispositif PEPS

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION (SUITE...)

Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques

- ➔ Savoir prendre en compte les inaptitudes partielles définies par le médecin et liées aux capacités, aux risques et complication des maladies chroniques et des maladies rares et au vieillissement
- ➔ Être capable d'évaluer le rapport bénéfice/risque de la pratique et aider l'usager à le maîtriser
- ➔ Connaître les risques et complications les plus fréquentes de chaque pathologie chronique
- ➔ Connaître les mesures générales de préventions
- ➔ Détecter les signes d'alerte qui imposent d'arrêter l'activité et assurer la bonne conduite à tenir

EXIGENCES PREALABLES EN L'ENTREE EN FORMATION

- ➔ Être titulaire de l'une des formations relatives au secourisme suivantes en cours de validité : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2, SST
- ➔ Être titulaires d'une certification, délivrée par une fédération sportive agréée ou titulaire d'un diplôme sportif inscrit au RNCP (BEES, CQP, BPJEPS, STAPS).

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

- ➔ Satisfaire aux exigences préalables ci-dessus.
- ➔ Retourner dossier d'inscription complet par mail → audeberard@franceolympique.com
Une fois la complétude du dossier vérifiée, votre entrée ou non en formation 1 semaine avant le début de la formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ➔ Formation d'une durée de 32 h
- ➔ 2 regroupements de 16h
- ➔ Formation le Jeudi et Vendredi
- ➔ Alternance théorie / pratique
- ➔ Remise de documents pédagogiques
- ➔ Evaluation : Quizz de contrôle des connaissances en début et fin de formation
- ➔ Remise d'une attestation de formation

Pour que la formation soit validée, il faut que le candidat suive et valide son parcours de formation.



Formation accessible pour les personnes en situation de handicap. Merci de prendre



contact avec la référente handicap du CDOS 47 – Aude BERARD

05.53.48.32.50 / audeberard@franceolympique.com

Comité Départemental Olympique et Sportif de Lot-et-Garonne

997- A, avenue du Dr Jean Bru - 47000 Agen

05.53.48.32.50 | audeberard@franceolympique.com | www.cdos47.org